

Sur le statut linguistique de l'interjection

Miguel Gonçalves

Universidade Católica Portuguesa – Braga; Centro de Estudos Humanísticos

Praça da Faculdade de Filosofia, 1; 4710-297 Braga

mgoncalves@braga.ucp.pt

Résumé

Du point de vue linguistique, parmi tous les problèmes posés par le phénomène interjectif, le principal est certainement celui de sa catégorisation et de son classement. En effet, si l'interjection ne peut mériter un traitement grammatical (morphologique, syntactique et sémantique) identique à celui du substantif, de l'adjectif, du verbe, voire même de la préposition, quelle doit être la ligne de recherche la plus adaptée à son analyse? De l'ensemble des différents apports que la linguistique actuelle essaie de présenter pour l'élucidation d'une telle problématique, nous verrons, et cela indépendamment du cadre théorique adopté, de quelle manière le point de départ pour la délimitation et la définition du concept d'interjection conséquente semble passer, obligatoirement, par la propre notion de phrase. Nous confirmerons ce que nous venons de dire à la lumière de perspectives théoriques aussi distinctes que la linguistique cognitive et la théorie des prototypes et que certaines études d'Anscombe et Ducrot. Ce qui est clair dans les deux cas, c'est que les interjections telles que les phrases tronquées et les pro-phrases ne présentent pas la structure syntaxique du sujet et du verbe, raison pour laquelle elles constituent, d'après Cuenca (1977) et Cuenca et Hilferty (1999), une sous-catégorie grammaticale différenciée, de niveau basique-fragment ou, dans l'optique d'Olivier (1985) et Gonçalves (2002), des marques d'un acte de prédication non phrasique.

Mots-clés: Interjection; linguistique cognitive, théorie des prototypes, pro-phrases, fragment; marques d'un acte de prédication non phrasique.

Abstract

Of all the problems put forward by interjective phenomena the most important one is that of its own characterization and classification. If interjections cannot receive a grammatical treatment (morphological, syntactic and semantic) similar to that of the substantive, adjective, verb or, even, that of the preposition the question is what must be the line of research more adequate for its analysis (Cuenca & Hilferty 1999).

In order to solve this problem, of all the different contributions that present day linguistics has advanced and, as we will make clear, independently of the theoretical framework adopted, the starting point for its delimitation and, consequently, definition seems to depend on the definition of sentence.

We can confirm this under the light of theoretical perspectives as disparate as Cognitive Linguistics and Prototype Theory and, on the other hand, by some studies by Anscombe and Ducrot. In any case, what is made clear in these studies is that interjections, as it is the case for phrasal fragments and pro-sentences, do not present the syntactic structure of subject and predicate, and, for this reason, they constitute, after Cuenca (1997) and Cuenca & Hilferty (1999), a basic level differentiated grammatical subcategory *fragment* or, as pointed out by Olivier (1985) and Gonçalves (2000), *indicators of an (non-sentential) act of predication*.

Key words: Interjection, Cognitive Linguistics, Prototype Theory, pro-sentences, fragment indicators of an (non-sentential) act of predication.

Table de matières

1. Le phénomène interjectif en tant que problème linguistique
2. Hypothèses de travail
 - 2.1. Approche cognitive
 - 2.1.1. L'interjection comme sous catégorie de niveau basique *fragment*
 - 2.2. Approche dans le cadre de la théorie de Anscombe et Ducrot
 - 2.2.1. L'interjection comme marqueur d'acte de prédication
 - 2.2. Approche dans le cadre de la théorie de Anscombe et Ducrot
 - 2.2.1. L'interjection comme marqueur d'acte de prédication
 - 2.2.2. Les signaux linguistiques
3. Conclusions
4. Références bibliographiques

1. Le phénomène interjectif en tant que problème linguistique

Si tout phénomène linguistique mérite l'attention du chercheur, l'interjection est certainement l'un des éléments les plus controversés, et paradoxalement, des moins traités dans tout le système linguistique, et cela non pas parce qu'elle lui est périphérique, mais parce-qu'elle incorpore presque simultanément tous les intérêts de la linguistique (Wilkins 1992: 155).

En effet, parmi les formes linguistiques qui posent le plus de problèmes au chercheur, nous trouvons en bonne place et depuis les origines de la réflexion linguistique, l'interjection. Certainement fascinés par le problème de l'origine du langage, beaucoup d'auteurs n'ont pas résisté à la tentation de voir dans l'interjection onomatopéique le trait principal d'un état du langage primitif (Chevalier, Blanche-Benveniste *et al.* 1964, Grevisse 1993, ainsi que d'autres), idée qui aujourd'hui encore est accueillie avec une sympathie non dissimulée par ceux qui défendent l'idée de l'exclusion du principe "complexe et abstrait" de la double articulation ou, d'une autre manière, ils présentent l'interjection comme la négation même de l'arbitraire qui caractérise le signe linguistique. Dans ce sens, le chemin parcouru par l'interjection est proche, au point même de se confondre, de celui des "formes de communication confuses, inanalysées [...], pré-humaines, ou, si j'ose dire, proto-humaines" (Martinet 1969: 40) à propos desquelles tous les mots sont inutiles, parce-que "loin de constituer une partie du discours sont un mode d'expression rudimentaire, étranger au système grammatical" (Gougenheim 1962: 48).

Certainement plus important que d'appeler autant de points de vue qui, de manière plus ou moins nuancée, contrarient ce radicalisme théorique — il suffit pour cela de penser à Sapir (1980), dont la théorie interjective, bien que méritant des réserves sur certains aspects, se révèle malgré tout très explicite en ce qui concerne la différence essentielle qui existe entre les cris d'émotion volontaire et onomatopées d'un côté, et les interjections de l'autre, étant donné que seules celles-ci intègrent le système de communication des idées, c'est-à-dire la parole –, il est important de ne pas perdre de vue que les difficultés et l'intérêt que l'étude de l'interjection pose sont indissociables et passent obligatoirement et avant tout par sa

propre définition – cri, mot, phrase, ou aucune des ces choses? – sans pour autant épuiser le sujet.

En effet, quels traits phonétiques, phonologiques et prosodiques présente ou caractérisent l'interjection? Est-il possible à ce niveau de la distinguer de l'onomatopée? Et de ce qu'on appelle les "signaux linguistiques"? Quelles sont ses relations avec l'exclamation, le vocatif et l'impératif? Jusqu'où va l'interjection et où commence l'injure ou insulte, le juron, le blasphème, les dictons et les phrases tronquées, etc. Au delà de l'intonation – trait formel interne qui caractérise l'interjection – y-a-t'il d'autres traits qui l'individualisent comme par exemple la non-flexion? Et en termes externes: l'interjection est-elle un mot autonome? Remplit-elle une fonction spécifique quelconque? Et quelle est sa place au sein d'une théorie des actes du discours? Comment justifier cette propension manifeste que nous avons tous les jours à "créer" et à "tuer" de nouvelles interjections?

L'étiquette terminologique qu'on lui attribue et le statut grammatical conséquent qui en découle sont presque toujours des façades dont le but est de masquer l'embarras que les linguistes et les grammairiens ont montré lorsqu'on leur a demandé de justifier de manière adéquate ici la fragilité des analyses brèves, là la marginalisation dont elle fait l'objet dans les manuels ou pour tout simplement légitimer définitivement son exclusion totale.

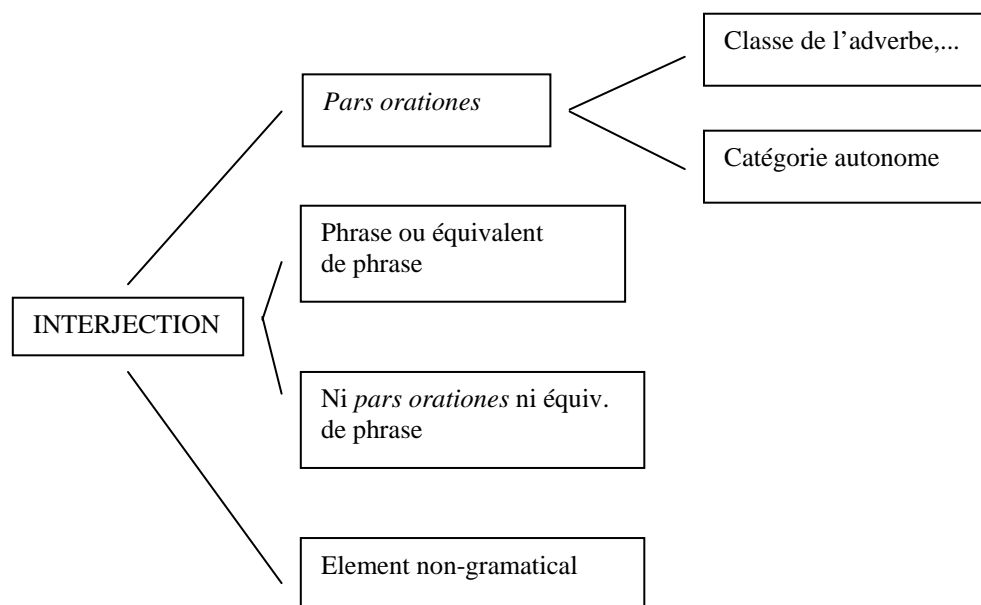


Figure 1

Le statut de l'interjection dans la théorie grammaticale (Gonçalves 2000)

Etant dans l'impossibilité d'étudier la totalité des sujets énoncés, nous trouverons dans les problèmes dont le grammairien fait écho – *pars orationis* (partie du discours) ou non, classe de mots autonomes ou catégorie grammaticale dans laquelle s'intègrent aussi les exclamations composées d'unités grammaticales – le *leitmotiv* pour la présente approche.

Or, en rappelant les principales opinions qui depuis l'antiquité classique ont traversé de manière récurrente la tradition interjective sur son statut, nous pouvons aboutir au schéma précédent.

2. Hypothèses de travail

De manière générale, quels sont les apports de la linguistique actuelle sur le sujet dont il est question? En ce qui concerne le problème de la nature et du statut de l'interjection, sauf exceptions ponctuelles plus ou moins nuancées, le schéma précédent reste valable. Pour notre part, parmi les études que nous pouvons citer¹ – (James (1972, 1973), Sirdar-Iskandar (1979), Poggi (1981), Hérique (1986), Ehlich (1986), Pérez (1990), Wierzbicka (1991, 1992), Ameka (1992, 1994), Wilkins (1992), Fries (1992), Cuenca (1997), Cuenca & Hilferty (1999), Olivier (1985, 1994), Gonçalves (2000) – et dans le but de présenter essentiellement des modèles, ou esquisses, plutôt que d'établir véritables comparaisons (le contraire serait peut-être préférable), nous nous référerons, pour des raisons tout à fait compréhensibles, seulement aux derniers titres cités.

Et pourquoi? Parce-qu'à notre avis un tel choix nous permettra de montrer comment à partir d'une base commune, c'est-à-dire le fait d'assumer la problématique de la phrase comme point de départ pour aboutir à la délimitation du phénomène interjectif, et par conséquent, en visant les mêmes objectifs – définir l'interjection – les chemins parcourus peuvent se révéler bien différents: en effet, alors que les premiers (Cuenca 1997, Cuenca & Hilferty 1999) essaient une catégorisation de l'interjection en profitant des hypothèses que le schéma précédent présente; les derniers – Olivier (1985, 1994), Gonçalves (2000) – se servent exactement du concept traditionnel de phrase (en tant qu'organisation de constituants) pour rompre avec cette possibilité. Dans le premier cas on utilise les paramètres de la linguistique cognitive et de la théorie des prototypes; dans le second on se sert essentiellement du cadre théorique de Ducrot & Anscombe.

2.1. Approche cognitive

2.1.1. L'interjection comme sous catégorie de niveau basique *fragment*

Aux difficultés et embarras que le problème de la catégorisation et classification linguistique de l'interjection a historiquement posé, ont d'abord répondu Cuenca (1997), puis Cuenca & Hilferty (1999) en essayant l'intégration de l'unité dans la diversité, c'est-à-dire en rendant compatible ce qui d'un point de vue traditionnel peut être difficilement expliqué de manière satisfaisante. Comment? Comme il a été dit précédemment, en se servant de la théorie des prototypes et du niveau basique comme outils théoriques. En effet, si on retire les deux dernières hypothèses du schéma précédent (ce ne sont pas des éléments grammaticaux ni même linguistiques) les hypothèses restantes résultent compatibles, parce que les interjections, étant invariables morphologiquement – nous ne serions pas si

¹ À propos de la contribution de ces auteurs à l'étude de l'interjection, cf. Gonçalves (2000).

péremptoires – et manifestant des valeurs sémantico-pragmatiques subjectives, présentent des relations de ressemblance de famille avec les adverbes. Cependant, parce-qu’elles se comportent comme des unités syntaxiques maximales, c’est-à-dire comme des phrases et, par conséquent, pas comme *pars orationis*, et même si elles présentent la presque totalité des traits qui définissent une phrase, du fait qu’elles ne présentent pas la structure sujet-prédicat, elles sont donc des phrases non prototypiques

	(2a) ²	(2b)	(2c)
1. «subject plus predicate»	+	+	-
2. distributional autonomy	+	-	+
3. intonation unit	+	-	+
4. semantic unit	+	-	+
5. communicative unit	+	-	+

Figure 2

Caractérisation des catégories phrasiques (Cuenca 1997; Cuenca & Hilferty 1999)

Toutefois, en accord avec les traits traditionnellement utilisés pour définir le concept de phrase (cf *Figure 2*), il est possible de distinguer trois groupes dans la super-catégorie phrasique: la *phrase* (proprement dite) (catégorie prototypique), la *clause* et le *fragment* (toutes deux catégories non prototypiques). Et n’étant pas de catégorie prototypique, dans quelle catégorie de niveau basique l’interjection s’intègre-t-elle? A l’image de tous les équivalents de la phrase qui ne présentent pas de structure sujet-prédicat, comme les fragments syntagmatiques, les pro-phrases, etc., les interjections constituent alors une sous-catégorie de la catégorie grammaticale de niveau basique *fragment* comme nous pouvons le voir dans la *Figure 3*.

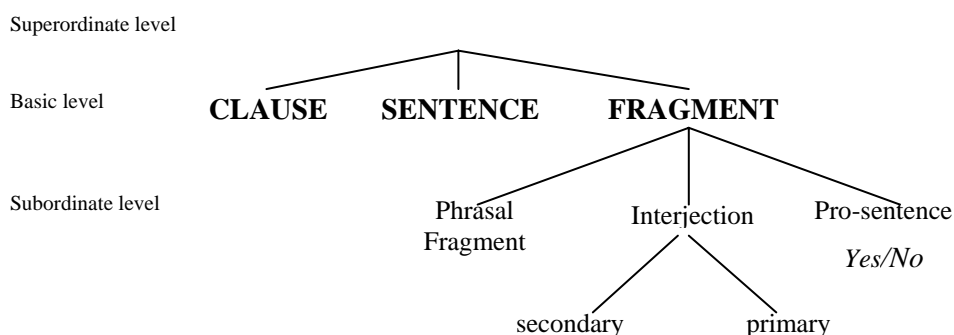


Figure 3

L’interjection parmi les catégories phrasiques (Cuenca 1997; Cuenca & Hilferty 1999)

² (2a), (2b) et (2c) cela veut dire, respectivement, *phrase*, *clause* et *fragment*.

2.2. Approche dans le cadre de la théorie de Anscombe et Ducrot

2.2.1. L'interjection comme marqueur d'acte de prédication

a) Une formule est un mot ou une expression spécialisée dans l'accomplissement d'un rite social langagier: *merci, s'il vous plaît, bonjour, de rien, adieu, à Dieu vat,...* etc. Il ne s'agit pas toujours de formules 'de politesse', bien que le code des bonnes manières soit responsable de nombre d'entre elles. *Allons donc, tiens- tiens, ça alors, et comment*, sont aussi des formules, de même que les jurons et les insultes: dans ce dernier cas, le rite social qui les inspire et qu'ils font jouer n'est pas un souci de politesse, mais repose sur la violation plus ou moins explicite d'un tabou religieux ou sexuel. *A bon entendeur, salut* sert un rite social très particulier, et doit être considéré comme une formule. Toute expression performative dans son usage performatif doit être considéré comme une formule [...]. Par exemple *Je jure de dire toute la vérité* ou *Je dégage toute responsabilité dans cette affaire*. On sait l'importance des rites formulaires dans la civilisation occidentale, à commencer par le *ius iurandum* des Romains. Pour prêter serment, il fallait répéter mot pour mot (*iurandum*) une formule (*ius*) qui était dictée (*praere uerbis*) [...].

b) L'énonciation d'une formule n'a pas pour but avoué d'apporter une information. Si néanmoins elle se trouve en apporter une, elle ne se présente jamais comme telle. L'expression ci-dessus *A bon entendeur, salut* est une formule de congé en même temps que d'avertissement. On peut certes inférer de son emploi que son auteur est mécontent. Mais en l'utilisant, on n'informe pas que l'on est mécontent: tout au plus montre-t-on sa bile. On comprend alors que les formules ne soient jamais des réponses stricto sensu à des demandes d'information, bien qu'elles puissent être répliques (par exemple des réactions d'humeur) à telles demandes.

c) Il résulte de b) qu'il n'y a pas de contenu descriptif attaché à une formule. Sa valeur d'emploi est purement d'action et ne peut, en particulier s'analyser en une force illocutoire appliquée à un contenu [...]. Dans les formules comme *Salut!*, *A la revoyure*, *Nom d'une pipe*, *Et ta soeur*, *Je te raconte pas*, aucune description ne fait partie des intentions présentées par l'énonciation comme étant les siennes. Ce qui n'empêche pas que l'on puisse en inférer une à l'occasion; mais alors, elle ne se trouve pas au même niveau de la description sémantico-pragmatique.

d) L'énonciation d'une formule se présente comme imposée par la situation. Sociale (les formules de politesse), juridique (*Ceci est mon testament*), événementielle enfin (jurons, et plus généralement interjections). Pour O. Ducrot [...], une interjection comme *Aïe!* se présente comme arraché à son auteur par la douleur. En disant *Aïe!*, je ne décris pas ma douleur, je l'esprime, je la joue en quelque sorte.

e) Enfin, les formules, telles que nous venons de tenter de les caractériser, sont l'aboutissement de processus diachroniques de figement lexical. Comme il est usuel en pareil cas, elles perdent leur caractère formulaire dès lors qu'on les soumet à des modifications morphologiques ou syntaxiques, ou même d'ordre sémantique. Par exemple la formule *Je vous en prie* 'De rien' ne peut se mettre au pluriel et garder son caractère formulaire, à l'inverse de l'expression performative *Je vous en prie* 'Je vous le demande' (Anscombe 1985a: 11-12)³

Nous insistons, dès le début, sur le statut que la tradition linguistique attribue à l'interjection, et en particulier sur l'importance que la problématique de la phrase y occupe, parce-que nous croyons que nous pouvons y trouver la réponse à certains problèmes que de telles approches suscitent, si justement nous continuons à prendre la phrase comme point de référence. Nous la définirions à un double niveau : d'un côté, et certainement en accord

³ Chez Anscombe (1985: 175-176) cette définition est également répétée.

avec la tradition la plus commune, en tant qu'organisation de constituants; d'autre part, et en suivant de près la définition proposée par Anscombe et Ducrot, plutôt comme une structure abstraite sous-jacente à l'énoncé. C'est une structure abstraite parce-qu'il s'agit, comme cela est mis en évidence par les auteurs, tout simplement d'une construction théorique qui comporte des indications à partir desquelles l'énoncé peut être interprété en situation. La phrase a une signification, mais elle n'a de réel sens que lorsqu'elle est utilisée en situation.

À notre avis, l'instabilité au niveau de la catégorisation théorico-grammaticale qui, de manière récurrente, en est à l'origine, et définit ou caractérise la (malheureuse) tradition interjective, résulte du fait que la problématique traditionnelle des classes grammaticales s'appuie (pour ne pas dire se réduit), de façon invariable, sur (à) une analyse de la phrase en termes de constituants morphématiques, où chaque morphème appartient à un paradigme composé d'unités présentant certaines propriétés communes. Ainsi, presque tous les grammairiens s'accordent à dire que l'appartenance d'un morphème à une certaine classe grammaticale correspond à la possibilité que celui-ci a d'être un constituant morphématique de la phrase.

Aussi, étant donnée la réelle impossibilité pour l'interjection de fonctionner comme un constituant de la phrase, du moins de la manière dont les grammairiens traditionnellement la définissent – ce qui ne veut pas dire, comme le démontre Pérez (1990), que l'interjection ne peut pas remplir d'autres fonction (par exemple celle de “emphatiseur syntaxique”) –, il semble que l'on comprenne la raison, bien que rarement exprimée, pour laquelle elle n'a pas été considérée à l'image des autres comme une partie autonome du discours. Toutefois, et de manière un tant soit peu paradoxale, cette propriété peut même, du moins en partie, contribuer à sa définition comme “catégorie”. De quelle manière?

Dans “De l'énonciation au lexique : mention, citativité, délocutivité”, et à propos de la catégorie verbale introduite par Benveniste au sujet de la désignation de verbe(s) délocutif(s), plutôt que de caractériser metalinguistiquement la notion “dire”, Anscombe propose d'énumérer les principales caractéristiques qui, en termes linguistiques, individualisent les formules des non-formules, et malgré que le texte est trop long, nous avons jugé fondamental de le citer dans sa totalité⁴. Pourquoi? Surtout parce-que nous pensons, de la même manière qu'Olivier, qu'il est possible de considérer les interjections comme un sous-ensemble de ce qu'Anscombe appelle des *formules*. En effet, dans le processus de dérivation délocutive, la *formule* s'oppose au *lexème* et, de manière encore plus générale, aux *partes orationis* porteuses de contenu descriptif (tel qu'il se manifeste dans la phrase), ou à celles qui y sont associées.

La problématique de la formule est certainement une question de nature lexicale, conclusion consolidée par le fait que celle-ci (formule) se distingue au travers de propriétés

⁴ Cf. texte précédent (Anscombe 1985a: 11-12)

formelles (morphologiques, syntaxiques, distributionnelles, etc.) particulières, comme cela arrive avec les morphèmes qui appartiennent à une classe grammaticale.

Mais ce qui constitue le véritable problème au sujet de l'opposition *constituant morphématique* (c-à-d.: *mot*) / *phrase* est le fait qu'une formule, comme celle qui sert de base à la création de performatifs, s'appuie sur l'utilisation d'une phrase et non pas sur l'utilisation d'un mot. Les formules sont une sorte d'usage stéréotypé des phrases, dont le figement ne peut pas présenter l'intégralité des phrases-type sur lesquelles elles s'appuient. Comme Anscombe lui-même explique à travers la description du verbe "supplier"⁵ il y a dans la formation d'un performatif une étape ou la référence explicite à certaines conditions de l'énonciation de la phrase initiale est supprimée et quand une dérivation est forcée, elle l'est à cause de conditions syntaxiques particulières, notamment sous la forme d'ellipse ou de deslocation.

Arrivés à ce point, et même si cela semble évident pour certains, nous jugeons important d'émettre une hypothèse selon laquelle un mot ne peut avoir la valeur d'acte et, par conséquent, aucune argumentation ne sera possible à partir de celui-ci (mot). Seules les phrases peuvent servir à la réalisation d'actes. Effectivement, seule la phrase se caractérise par la réalisation d'un acte de prédication, ou d'une autre manière, nous ne pouvons appliquer un prédicat à un actualisateur qu'au niveau de la phrase. C'est cet acte de prédication qui permet la réalisation de toute sorte de discours qui restent, d'un autre côté, comme des "objets" susceptibles d'un usage stratégique par le locuteur.

Une formule pourra donc être définie comme un marqueur d'acte qui renvoie à une phrase sous-jacente et qui comporte non seulement la marque d'un acte de prédication mais aussi certaines indications relatives à ses conditions d'énonciation.

Il reste malgré tout certains problèmes qu'il faut résoudre. Tout d'abord il faudrait savoir jusqu'à quel point nous pouvons, *a priori*, non seulement reconstruire une phrase derrière une injure, mais aussi justifier quel type d'acte de prédication existe dans un "nom de qualité" lorsque, d'un point de vue syntaxique, il est utilisé de façon isolée.

La réponse peut passer par Milner (1978) pour qui le simple fait d'utiliser isolément de tels noms nous oblige à la reconstitution de l'acte de prédication tel qu'il se trouve explicitement dans une phrase du genre: *tu es un ...* (dont l'allocuteur est désigné explicitement au travers d'un "tu" et où la copule fait émerger le nom de qualité comme un attribut). Autrement dit, l'énonciation isolée de substantifs, adjectifs et infinitifs verbaux

5

[...] *supplier* signifiait à l'origine 'plier, ployer' [...], d'un verbe ancien-français *soploier*, qui a subsisté dans les mots *souple*, *souplesse*, *assouplir*. Il était d'usage, lors de la présentation d'une requête — d'une supplique, de s'agenouiller (de 'ployer le genou'). D'où l'apparition de la formule $F_1 = 'Je te supplie...'$, description du geste physique accompagnant l'acte illocutoire de requête, et dont l'énonciation servait à accomplir cette requête, de façon allusive. L'accomplissement d'un acte illocutoire I par description de l'acte physique qui l'accompagne habituellement est d'ailleurs un des grandes modes de formation des performatifs (Anscombe 1981: 90).

exige la restitution d'un acte de prédication, ainsi que, génériquement, toute l'interpelation peut être analysée comme le résultat d'un acte de prédication.

Deuxièmement, il se produit la même chose avec les interjections primaires. Même si elles ne semblent pas être formées par la voie dérivative, au travers d'un usage phrasique, c-à-d que, même en l'absence de preuves d'un processus diachronique, nous pouvons quand même vérifier qu'elles occultent un acte de prédication à partir du moment où elles sont affectées par une *signification attestée* (Ducrot 1972)⁶. À partir des éléments exposés, il semble que ce soit maintenant facile de définir avec précision le concept de phrase que nous adoptons: la phrase est une structure abstraite qui comporte dans sa signification un acte de prédication qui s'impose comme premier objet de la parole (acte de parler), avant même l'éventuel besoin de transmettre l'information. Mais la relation syntaxique maximale *actualisateur* → *prédicat*, constitutive de la phrase, n'est que la manifestation la plus connue d'un acte de prédication qui, par conséquent, peut se réaliser d'un manière moins explicite.

La tentative de rapprocher la phrase et l'interjection, notamment en termes d'acte de prédication, ne doit pas cependant nous faire oublier que la signification de celle-ci ne peut être déterminée que par rapport à l'énonciation, raison pour laquelle nous avons parlé de *signification attestée*. Il n'existe pas de véritable contenu explicite de l'interjection: les indications qui d'habitude sont en relation avec la phrase sont ici attestées et peuvent de plus être assez fluides.

La différence sémantique fondamentale entre la *phrase* (en tant qu'organisation de constituants) et l'*interjection*, selon Ducrot, "c'est que l'interjection même si elle n'est pas arrachée par la situation réelle, se présente comme telle"; raison pour laquelle "[...] on peut dire que les sentiments et émotions qui constituent la signification des interjections sont des significations attestées beaucoup plus qu'exprimées" (1972: 19).

Une fois la compréhension que nous avons du concept de phrase explicitée, on devine que le statut réservé à l'interjection ne cadre pas avec le premier schéma présenté et cela parce que nous ne croyons pas qu'il est adéquat de considérer l'interjection ni comme *pars orationis*, ni comme un "mot-phrase" ou "phrasillon" – l'interjection nous semble plutôt être une *marque d'un acte de prédication (non-phrasique)*.

⁶ Cf. en particulier, chap. 1 ("Implicite et présupposition": 4. '*Implication et signification attestée*'), p. 18 et, de manière complémentaire, les pages suivantes :

On dira qu'un fait est attesté par un acte de parole, lorsque cet acte se présente comme une des conséquences[...] de ce fait. [...] [Et si] l'emploi d'une certaine expression ait toujours pour effet d'attester un type particulier de fait, on pourra dire alors que les caractères communs à ces faits constituent la signification attestée de cette expression [par opposition à celle de signification exprimée] (souligné par l'auteur lui-même).

Sur ce même sujet, cf. Ducrot & Anscombe (1981), Anscombe & Ducrot (1983) et surtout Ducrot (1983).

2.2.2. Les signaux linguistiques

Nous avons évoqué précédemment le conditionnement de la langue à la prédication, en partant du fait que l'énonciation isolée de tout morphème ou syntagme appartenant à la classe des substantifs, des adjectifs et des verbes à l'infinitif nous obligerait à restituer un acte de prédication. Dans ce sens, nous distinguerons deux types d'actes de prédication: les *phrasiques* et les *non-phrasiques*. Ces derniers seront cependant appelés *signaux linguistiques*.

Contrairement à la phrase, le *signal linguistique* n'a pas de relation avec une continuité discursive définie. Le signal est isolé de tout le contexte qui lui donne explicitement un sens. Mais quand il apparaît en tant que signal dans un discours, il opère une rupture par rapport au présent linéaire du discours. Le signal définit ses conditions d'emploi de manière exacte, unique. Face à l'historicité du présent du discours, nous sommes projetés avec un signal dans le *hic et nunc*. Le présent du discours n'a pas la même représentation dans les deux cas. Aussi, nous pouvons parler de l'aspect lié à l'énonciation pour mettre en évidence le niveau auquel la différence s'opère: ces propriétés aspectuelles de la phrase et du signal linguistique concernent les conditions d'énonciation de l'acte de prédication pour chacun des deux cas.

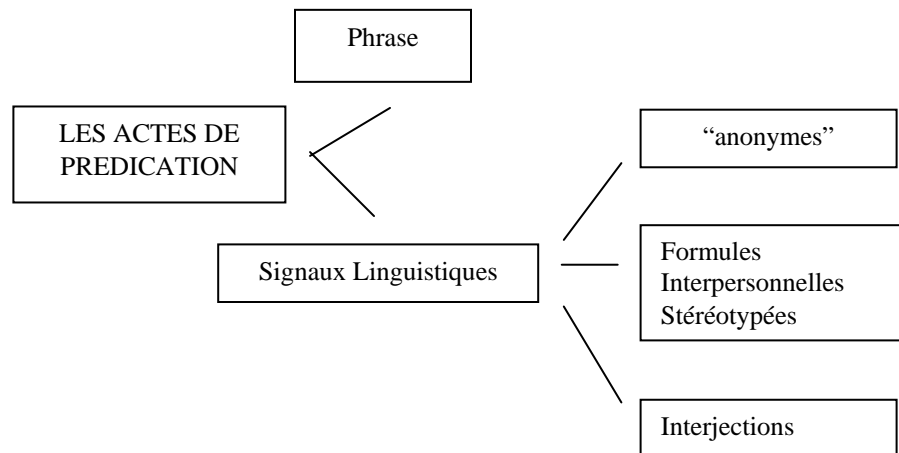


Figure 4

Les actes de prédication (Olivier 1985)

De la même manière que Olivier (1985), nous postulons que de tels signaux linguistiques se répartissent en trois catégories, selon l'image qu'ils donnent explicitement de la double instance sujet parlant/locuteur (et par conséquent de l'instance auditeur/allocuteur), ainsi que des conditions juridiques de l'acte d'énonciation: nous désignerons ces trois catégories par *signaux linguistiques anonymes*, *formules interpersonnelles stéréotypées* et *interjections*

Et comment caractériser, même de façon sommaire, chacune de ces catégories? Les *signaux linguistiques anonymes* se définissent par le fait de se présenter comme non-subjectifs. L'énoncé de ce genre de signaux ne donne aucune image d'un locuteur ou d'un allocuteur. Ceux-ci restent indéterminés à cause du fait que le sujet qui parle n'est pas une personne physique, mais plutôt une institution, ou personne morale, raison pour laquelle l'énonciation s'effectue alors surtout de manière écrite.

Les signaux anonymes ont des contenus informatifs qui peuvent être donnés au travers de phrases. En effet, on peut considérer ces signaux comme un sous-ensemble de phrases nominales et, malgré que ce ne soit pas notre but d'analyser ici en détail ce qui réellement le distingue des autres phrases nominales, nous affirmerons simplement que l'acte de prédication dans le cas de signaux linguistiques anonymes cache une acte de discours réalisé sous une forme marquée et dirigée vers un allocuteur (certainement indéterminé, mais présenté comme réel) qui est expressément invité à tirer les conséquences juridiques (dans l'acception discursive du terme) de cet acte d'énonciation. Au sein des autres phrases nominales, l'intention descriptive semble prévaloir: elles sont, par ailleurs, moins stéréotypées et moins limitées non seulement en termes lexicaux, mais aussi en ce qui concerne le type d'expansions que le nom peut supporter⁷.

De son côté, dans les *formules interpersonnelles stéréotypées*, et contrairement à ce qui se passe avec les signaux linguistiques anonymes, l'énoncé présente le trait caractéristique "la mise en présence" d'un locuteur et d'un allocuteur déterminés.

Enfin, l'un des buts proposés par l'énoncé *interjectif* est de donner une image qualitative d'un élément situationnel (locuteur, allocuteur, processus dans sa valeur événementielle). Cet énoncé ne peut pas être objet d'une relation, sauf si les conditions de l'énonciation *hic et nunc* sont respectées, telles qu'elles se présentent dans l'énoncé .

Nous avons tenté de cerner, dans le cadre consacré aux signaux linguistiques, les limites extérieures du phénomène interjectif. Le chemin parcouru dès le signal linguistique anonyme jusqu'à l'interjection nous a permis d'illustrer la gradation existante entre les contenus qui se prétendent objectifs et ce qu'il y a de finalement plus subjectif dans la langue, et cela toujours avec des structures étrangères à la phrase, mais sans qu'elles ne cessent de présenter une représentation commune et non historiquement située dans le contexte énonciatif.

⁷ Les signaux linguistiques anonymes peuvent présenter de manière sous-jacente un ensemble d'actes illocutoires vaste et varié. Sans prétendre être exhaustif, nous mettrons l'accent sur les suivantes: *injonctions* et *mises en garde, annonces, dénominations par étiquettes*, etc.

3. Conclusions

Parmi tous les problèmes que pose l'interjection en tant que phénomène linguistique, le principal concerne précisément celui de sa catégorisation et classification d'un point de vue linguistique.

Dans cette optique, parmi les diverses approches de recherches plus ou moins adaptées à son analyse – que ce soit à partir de la théorie des prototypes, du niveau basique et de la propre linguistique cognitive, ou, dans un autre cadre théorique sous-jacent, en se basant sur la définition de l'acte de prédication et sur les différents types de signaux linguistiques – nous sommes dans les deux cas abordés, et malgré la diversité des points de vue, en face d'instruments théoriques particulièrement utiles pour la compréhension et la définition de concepts difficilement explicables de manière satisfaisante à partir des postulats traditionnels.

4. Références bibliographiques

Ameka, Felix (1992). "Interjections: The universal yet neglected part of speech". *Journal of Pragmatics* 18/2-3. 101-118. Amsterdam: North-Holland.

Ameka, Felix (1994). "Interjections". In: R. E. Asher (ed.), *The Encyclopedia of Language and Linguistics*, 172-1714. Oxford – New York – Seoul – Tokyo: Pergamon Press.

Anscombre, J.-C. (1981). "Marqueurs et hypermarqueurs de derivation illocutoire: notions et problèmes". *Cahiers de Linguistique Française* 3. 75-123. Genève: Université de Genève.

Anscombre, J.-C. (1985). "Onomatopées, délocutivité et autres blablas". *Revue Romane* 20/2. 169-207. Copenhague: Université de Copenhague.

Anscombre, J.-C. (1985a). "De l'énonciation au lexique: mention, citativité, délocutivité". *Langages* 80. 9-34.

Anscombre, J.-C. et Ducrot, O. (1983). *L'Argumentation dans la Langue*. Bruxelles: Pierre Mardaga.

Chevalier, J.-C., Blanche-Benveniste, C. et al. (1964). *Grammaire Larousse du Français Contemporain*. Paris: Larousse.

Cuenca, Maria-Josep (1997). "Defining the indefinable? Interjections" (abstract) *Fifth International Cognitive Linguistics Conference*. Vrij Universiteit Amsterdam. 14-19 July.

Cuenca et Hilferty (1999). *Introducción a la lingüística cognitiva*. Barcelona: Editorial Ariel.

Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas Dire. Principes de Sémantique Linguistique*. Paris: Herman. Savoir.

Ducrot, O. (1983). "La valeur argumentative de la phrase interrogative". *Actes du Colloque de Pragmatique de Fribourg*. 79-110. Berne-Francfort: Peter Lang.

- Ducrot, O. et Anscombre, J.-C. (1981). "Interrogation et argumentation". *Langue Française* 52. 5-21.
- Ehlich, Konrad (1986). *Interjektionen*. Tübingen: Max Niemeyer Verlag.
- Fries, Norbert (1992). "Interjektionem, Interjektionsphrasen und Satzmodus". *Satz und Illokution*, 383-395. Tübingen: Max Niemeyer Verlag.
- Gonçalves, Miguel (2002). *A Interjeição em Português. Contributo para uma Abordagem em Semântica Discursiva*. Lisboa: FCT/FCG.
- Gougenheim, Georges (1962). *Système Grammatical de la Langue Française*. Paris.
- Grevisse, Maurice (1993). *Le Bon Usage – Grammaire Française*. Paris: Duculot.
- Hérique, Emmanuel (1986). *Etude de l'Interjection 'Tiens': Contribution à l'Etude du Phénomène Interjectif*. Université de Nancy II.
- James, D. M. (1972). "Some Aspects of the Syntax and Semantics of Interjections". In: P. Paranteau et al. (eds.), *Papers from the Eighth regional Meeting*. Chicago: Chicago Linguistic Society.
- James, D. M. (197). *The Syntaxe and Semantics of some Interjections*. University of Michigan.
- Martinet, André (196). *Langue et Fonction*. Paris: Gonthier-Denoel.
- Milner, Jean-Claude (1978). *De la Syntaxe à l'Interprétation – Quantités, Insultes, Exclamations*. Paris: Seuil.
- Olivier, Claudine (1985). *Traitement Pragmatique des Interjections du Français*. Toulouse: Université de Toulouse-le-Mirail.
- Olivier, Claudine (1994). "Les interjections et autres signaux linguistiques comme marqueurs d'actes de prédication". *Champs du Signe* 4. 215-231. Presses Universitaires du Mirail.
- Pérez, Ramón Almela (1990³). *Apuntes Gramaticales sobre la Interjección*. Murcia: Universidad, Secretariado de Publicaciones. 1^a ed. 1982.
- Poggi, Isabella (1981). *Le Interiezione. Studio del Linguaggio e Analisi della Mente*. Torino: Editore Boringhieri.
- Sapir, Edward (1921). *Language. An Introduction to the Study of Speech (A Linguagem. Introdução ao Estudo da Fala*. Trad. e apêndice de J. Mattoso Câmara Jr. São Paulo: Editora Perspectiva. 1980.
- Sirdar-Iskandar, Christine (1979). *Description Sémantique des Interjections*. Cairo: Departement de Langue et Littérature Françaises.

Wierzbicka, Anna (1991). "Interjections across cultures". In: Werner Winter (ed.), *Cross-Cultural Pragmatics. The Semantics of Human Interaction*, 285-340. Berlin – New York: Mouton de Gruyter.

Wierzbicka, Anna (1992). "The semantics of interjections". *Journal of Pragmatics* 18/2-3. 159-192. Amsterdam: North-Holland.

Wilkins, David. P. (1992). "Interjections as deictics". *Journal of Pragmatics* 18/2-3. 119-158. Amsterdam: North-Holland.